Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

Avis
relatif à la délibération n° 2026-29 de l'Agence de l'eau Rhin Meuse relative à la suspension d'évolution de la redevance irrigation non gravitaire sur le Bassin Rhin-Meuse pour l'année d'activité 2027

NOR : *TECL2627086V*

Le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,

Vu les articles L. 213-10 et suivants du code de l'environnement ;

Vu les délibérations n° 2024/32 du 18 octobre 2024 et n° 2025/27 du 10 octobre 2025 approuvant le projet de taux de redevances sur le bassin Rhin-Meuse pour la durée du 12e Programme d'intervention d'une part et à compter de l'année 2026 d'autre part ;

Vu la publication au *Journal officiel* de la République française du 29 octobre 2025 ;

Vu l'avis conforme du comité de bassin recueilli le 9 octobre 2026 ;

Vu le rapport du directeur général de l'Agence de l'eau ;

et après avoir valablement délibéré,

Décide :

Article 1er

La délibération n° 2025/27 du Conseil d'administration du 10 octobre 2025 est modifiée en son article 3.3 sur le seul point relatif au tarif prévu pour l'irrigation non gravitaire (eaux souterraines- eaux de surface et Rhin canalisé) :

Pour l'année 2027, le tarif applicable sera maintenu au niveau de 2026 soit 10,28 €/1 000 m^3 au lieu de 12,33 €/1 000 m^3 (*application de la seule inflation sans hausse du tarif lui-même*).

Article 2

L'avis relatif à cette délibération sera publié au *Journal officiel* de la République.

Le directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,
X. MORVAN

Le vice-président du conseil d'administration,
R. DEPAIX